



L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92 53 45 28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

| Sommaire | |
|-------------------|------|
| Edito | p. 1 |
| Inspection - CAPD | p. 2 |
| Actualités | p. 3 |
| Actualités | p. 4 |
| Congrès du SNUipp | p. 5 |
| Actualités | p. 8 |

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine
Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



Déposé le vendredi 09 mars 2007

Congrès statutaire du SNUipp 05

Congrès ouvert aux Syndiqués

**Le SNUipp 05 réunira son congrès
statutaire le vendredi 6 avril,
à l'auberge de jeunesse
de Guillestre, de 8 h 30 à 16 h 30.**

Nous invitons tous les syndiqués à y participer massivement et à nous informer dès à présent de leur venue par retour de courrier.

Un fenêtré-sur-cours spécial va vous parvenir avec les textes préparatoires au congrès national du SNUipp qui se tiendra dans la Nièvre au mois de juin.

Toutes les modalités dans ce bulletin page 5 et sur le site du SNUipp 05

Après le décès de notre collègue X, l'hommage de ses amis...

X possédait une vraie richesse, celle du cœur. Elle n'était que douceur, gentillesse et générosité. Elle portait sur le monde comme sur ses élèves un regard attendri et indulgent. Faisant un travail remarquable mais toujours avec humilité, tellement à l'écoute des autres qu'elle finissait par s'oublier elle-même.

Malgré sa grande pudeur, chacun connaissait sa valeur. Jusque dans son dernier combat, elle nous impose l'admiration.

Elle est partie sans faire de bruit, laissant derrière elle un grand vide.

Sa fidélité en amitié n'aura d'égal que la nôtre.

Ses amis

Edito

Accompagnement...

Nous nous sommes réunis mercredi 21 février pour faire le point sur le dossier accompagnement, suite au groupe de travail à l'inspection académique le 16 février (compte-rendu page 2).

Nous constatons premièrement que l'Inspecteur d'Académie est prêt à continuer la réflexion sur l'inspection en groupe de travail, notamment en ce qui concerne les modalités d'application et la note dans tous ses états, mais en partant du postulat de départ qu'il n'est plus question de parler de l'accompagnement des équipes d'écoles.

Or, c'est là que le bas blesse. Nous sommes également prêt à discuter de l'inspection, mais nous ne sommes pas pour autant résignés à laisser tomber l'expérimentation haut-alpine et le travail des six dernières années.

Le SNUipp ne peut à lui tout seul et face à cet Inspecteur d'Académie lancer le mot d'ordre collectif de refus d'inspection mais il appelle les collègues à continuer de travailler sur la question de l'accompagnement parce qu'il reste convaincu que c'est une des solutions qui finira bien par s'imposer en haut lieu au regard de tous les constats accablants sur l'inspection traditionnelle.

Cette réunion a donc permis de tracer des pistes de travail que nous vous présenterons prochainement au cours de nos différentes réunions dont le congrès statutaire du SNUipp 05.

Nous ne pouvons que regretter d'être face à un Inspecteur d'Académie qui se contente d'appliquer les textes sans chercher à innover en quelque domaine que ce soit. En même temps, les choix actuels du Ministre de l'Éducation Nationale et les méthodes qu'il emploie sont les mêmes. Il décide seul contre l'avis de tous et face à l'opinion publique, fait fi des chercheurs et des praticiens et demande aux enseignants d'appliquer bêtement. C'est bien de ce mal que souffre l'Éducation Nationale (et la société française) actuellement : on ne veut pas utiliser les énergies existantes pour faire évoluer le système éducatifs.

C'est lassant, usant et pénible.

G. C.

Compte-rendu du groupe de travail sur l'inspection du 16.02.07

Étaient présents l'Inspecteur Académie, les quatre IEN et IENA, les représentants du SNUipp, du SGEN et une collègue de Briançon ayant souhaité participer au groupe de travail au titre de SUD.

Il a d'abord été évoqué la place du collectif dans l'inspection « nouvelle ancienne moulture ».

Une inspection collective pourrait-elle précéder l'évaluation individuelle afin de procéder à un état des lieux ? L'IA préfère dire une « réunion préalable » avec l'équipe dans le cadre d'un conseil des maîtres, au cours de laquelle seraient précisés divers points : sociologie du public, compétences des maîtres, histoire de l'école...

D'autre part, le document préparatoire à l'inspection peut-être rempli par un individu ou par une équipe, qui demande donc de ce fait à être inspectée.

L'IA a affirmé qu'il s'agissait de tirer parti de l'aspect collectif et des regards croisés... mais que ceux-ci ne seront possibles qu'à la demande des équipes, préalablement à l'inspection individuelle et surtout, sans cadre général ni moyens spécifiques supplémentaires. Autant dire jamais, vu le manque criant de remplaçants et le retard dans les inspections (RAPPEL : environ 100 inspections réalisées cette année dans notre département pour 800 collègues au total, soit une moyenne d'une inspection tous les huit ans !)

S'est posé ensuite le cas des gens qui n'ont pas été visités depuis longtemps ou ont été accompagnés mais dont la note n'a pas augmenté car déjà au-delà de la note « pivot ».

L'Administration a rappelé la règle en vi-

gueur avant la mise en place de l'accompagnement d'équipe d'écoles : une augmentation *fictive* de la note (c'est-à-dire uniquement dans le barème des promotions) de 0,5 points par tranche de trois ans s'il n'y a pas eu d'inspection dans ces trois ans.

Le SNUipp a proposé d'augmenter la note, du barème des promotions, chaque année en fonction de l'AGS et ce, jusqu'à l'inspection suivante.

Les collègues qui ne sont pas inspectés ne doivent pas être pénalisés et doivent pouvoir avoir un barème qui suit l'AGS en cas d'absence d'inspection.

Il convient de bien distinguer à ce titre, la note qui figure sur le rapport d'inspection de la note qui intervient dans le barème des promotions :

- c'est la même s'il y a une inspection régulière des collègues ;
- la note dans le barème des promotions augmente mathématiquement en cas de non inspection.

Il reste donc à se mettre d'accord avec l'inspection académique pour savoir comment cette note du barème va évoluer.

Concernant l'équité « géographique » de la notation, l'Inspecteur Académie a rappelé aux IEN la consigne de mettre la note « pivot » à environ 2/3 à 4/5 des collègues ! Celle-ci correspond à la mention « ensemble correct et satisfaisant » sur le rapport d'inspection.

3 autres mentions existent :

- « pratique à valoriser », qui donnera une note légèrement supérieure à la note pivot,
- « remarquable » : note plus haute que la précédente mais attribuée de façon exceptionnelle à 5% maximum des collègues,
- « pratique à ajuster » : note au-dessous de la note pivot attribuée également à 5% maxi des collègues.

Il va de soit que le SNUipp continue de revendiquer la déconnexion de la note d'inspection du barème des promotions. Il considère en effet que les collègues qui font leur travail convenablement (la majorité à la note pivot) ne devraient pas être pénalisés financièrement par rapport à des collègues qui fournissent un investissement supplémentaire par choix personnel. Il existe de nombreuses façons de s'investir autres que dans la pédagogie !

C'est pour ces raisons que le SNUipp revendique depuis de nombreuses années un avancement unique, le plus rapide, pour tous. L'Inspecteur d'Académie et certains IEN ne sont pas d'accord parce qu'ils revendiquent la notion de mérite et ont d'ailleurs parfois des *a priori* négatifs sur la profession. Cependant, rappelons que les corps d'inspection ont justement un avancement unique le plus rapide (en ce qui concerne leur classe normale) et nous trouvons très cavalier de revendiquer pour les autres ce que l'on ne s'applique pas à soi-même sauf à considérer que tous les inspecteurs sont forcément méritants !

Néanmoins, nous avons toujours défendu l'idée que les collègues qui s'investissent davantage puissent être valorisés dans leur pratique en leur attribuant du temps supplémentaire par exemple, au bénéfice de toute la communauté éducative.

NB : La contribution au suivi d'inspection sera désormais agrafée au dossier d'inspection pour encourager les collègues à la remplir et à la renvoyer (évaluation personnelle voire anonyme de la manière dont s'est déroulée l'inspection).

Un autre groupe de travail est programmé prochainement.

Magali MANUEL
Geoffroy CHEVALIER

CAPD du 23 mars 2007

Incidence des mesures de carte scolaire sur la situation des personnels (postes de repli) :

- Direction Briançon Le Prorel → direction Briançon maternelle des Artillauds ;
- Adjoint Briançon Le Prorel → Adjoint Briançon maternelle Ste Catherine ;
- Psychologue et maître G de Briançon Le Prorel → Briançon Mi-Chaussée (à confirmer) ;
- Adjoint Embrun La Farandole → Adjoint Embrun maternelle La Soldanelle ;
- MECS Gap Perce-Neige → Gap Fontreyne Regroupement d'Adaptation ;
- Modulateur Adjoint Briançon La Salle Les Alpes → Briançon

élémentaire Ste Catherine ;

- Gap brigade élémentaire Fontreyne → Gap ZIL Parte Colombe ;

Mesures techniques : les postes de brigade ont été réaffectés dans les écoles à 7, 8, 9 classes et dans celles où il y a des CLIS. Les enseignants concernés seront contactés par l'IA pour vérifier que ces changements ne les pénalisent pas.

ASH :

Les candidatures pour la formation ASH 2007-2008 ont été étudiées. Elles sont nombreuses cette année mais il ne devrait pas cependant y avoir plus de 2 ou 3 départs en formation (pas de moyen). Les options prioritaires (dans l'ordre de priorité) : C, D et G. Les candidats seront retenus en fonction des moyens attribués à la formation l'année prochaine (pas encore connus).

Congés de formation professionnel :
Sept candidats cette année.

Mme ADAM a rencontré tous les candidats. Ceux-ci sont classés essentiellement en fonction de leur projet de formation et de leurs motivations exposés lors de leur entretien. Les candidats ayant déjà entamé une démarche personnelle de formation sont prioritaires. Le nombre de postes attribués aux congés de formation n'est pas encore connu (mais il sera maigre là-aussi faute de moyens

suffisants).

Divers

Le SNUipp est intervenu pour aborder les difficultés de plus en plus nombreuses rencontrées par les collègues face aux parents d'élèves. Il semble qu'il ait une recrudescence « d'affaires » dans les écoles.

G. C.

Quand le parfum des élections flotte sur la carte scolaire...

L'élaboration de la carte scolaire 2007 est significative du fonctionnement de l'éducation nationale dans notre département.

Aucune perspective, aucun projet, le seul objectif étant de faire le moins de vague possible. Cette année plus que toute autre, année électorale oblige, nous avons bien compris que la carte scolaire n'était pas construite par l'Inspection académique mais plutôt par les élus et du côté de la Préfecture.

Si nous nous réjouissons que l'essentiel des fermetures ait été évité (Gap-Beaufort, Espinasses, Neffes, Risoul...), nous savons très bien que ces écoles ont eu la « chance » d'être dans le collimateur lors d'une année électorale. Il s'agissait d'éviter les remous, de ne pas froisser les susceptibilités « politiques », d'autant plus que les « réseaux » ont joué à plein.

On se demande à quoi ont bien pu servir le groupe de travail, le CTPD et le CDEN puisque l'essentiel de ce qu'avait prévu l'inspecteur d'académie n'a pas été réalisé. Ne parlons même pas du travail effectué par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale qui s'est révélé très vite « obsolète ».

Dans cette histoire, outre le fait que des ouvertures nécessaires ne pourront pas voir le jour, les seules catégories de postes qui vont faire les frais de l'opération sont les postes d'IMF, brigades ou ZIL. Au moment où l'on constate que tous les records de non-remplacement sont battus et où la for-

mation continue est en lambeaux, il y a de quoi véritablement tirer la sonnette d'alarme pour l'année prochaine.

Cette situation, le SNUipp l'avait prédit dès avant le CTPD, car nous savions bien que les pressions seraient trop fortes sur les fermetures et que l'Inspecteur d'Académie choisirait sans hésiter de fermer les postes affectés au remplacement. Mais honnêtement, nous ne nous attendions pas à ce que le choix soit aussi « caricatural ». On a véritablement ici une ou deux étapes de décentralisation d'avance et on peut craindre le pire dans cette perspective.

Cela étant dit qui, à part les représentants du personnel défend ce type de postes ? Les élus et le Préfet s'en moquent éperdument, les parents sont concernés mais « à tour de rôle » donc il s'agit là d'un vivier dans lequel il est facile de puiser.

Pourtant, nous savons tous très bien, l'administration en tête, que l'importance de ces postes n'est pas à démontrer. Les congés étant désormais essentiellement constitués de congés de longue maladie de plus en plus nombreux et cela, d'ailleurs, ne lasse pas de nous inquiéter.

Néanmoins, les responsabilités se situent aussi au niveau académique. A force de considérer que les Hautes-Alpes sont surdotées et de tirer notre département vers les bas, on est passé dans la fameuse « zone d'équité » voire même en dessous. Du plafond, on est désormais au plancher et si cela continue on va le crever... En 4 ans, tous les indicateurs ont chuté : P/E, taux de remplacement, accueil des enfants de moins de 3 ans... La spécificité de notre département joue aujourd'hui en notre défaveur.

D'où la responsabilité particulière des élus de notre département dans cette affaire en particulier des Parlementaires. Car, s'ils savent parfaitement bien argumenter en faveur de l'école de leur canton, de leur circonscription ou de leurs amis politiques, on les voit beaucoup moins agir quand il s'agit de défendre le budget de l'éducation nationale. Car tout de même, la carte scolaire actuelle n'est que le résultat du budget voté en novembre dernier et qui a conduit à des milliers de suppressions de postes d'enseignants. Arrêtez d'être schizophrènes et hypocrites en votant le budget tout en défendant les postes d'une école ou d'une autre, et surtout, arrêtez de ne vous préoccuper de l'éducation nationale qu'au moment de la carte scolaire.

Le SNUipp, avec la FSU, a demandé 10 postes supplémentaires pour le département. Cette revendication n'est pas farfelue. Elle permettrait tout juste d'éviter la fermeture des postes de remplacements et d'ouvrir les quelques postes indispensables.

Serait-il utopique de penser que toutes les énergies mobilisées, tous les réseaux actifs dans le cadre de cette carte scolaire puissent se conjuguer et agir pour obtenir ces quelques postes supplémentaires qui constitueraient une véritable bouée de sauvetage ?

Une fois de plus, nous en appelons aux parents, à tous ceux qui soutiennent l'école publique, aux candidats aux élections législatives, et surtout aux élus afin qu'ils agissent, pour une fois, dans ce sens, dans l'intérêt des élèves de tout le département.

Bernard HODOUL

REPARTITION CONCOURS INTERNE PE

Vous trouverez ci-dessous le nombre de postes offerts au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles au titre de l'année 2007.

Pour information :

La répartition des 20.735 emplois d'instituteurs transformés en emplois de professeurs des écoles est, pour 2007, la suivante :

- premier concours interne : 2 934
- listes d'aptitude : 17 561

EMPLOIS MIS AU CONCOURS pour les Hautes-Alpes : 9

Programmes de l'école élémentaire un nouveau passage en force ?

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la tenue d'un Conseil Supérieur de l'Éducation jeudi 22 mars qui devrait se prononcer sur des modifications importantes des programmes de l'école élémentaire liées à la mise en place du socle commun.

Les programmes actuels ont été validés par plusieurs ministres, approuvés par le Conseil Supérieur de l'Éducation, le Conseil National des Programmes, après une large consultation des enseignants. Ils ne sont en vigueur au CM2 que depuis la rentrée 2004. Le SNUipp qui avait demandé la mise en place d'un comité de suivi constate qu'aujourd'hui aucune évaluation n'est réalisée. Plusieurs rapports de l'Inspection Générale, en lecture et en mathématiques, ne les remettent pas en cause mais recommandent, au contraire, un effort d'accompagnement et de formation dans leur mise en œuvre.

vre.

Le ministre est bien seul à demander leur changement et à mettre en place un pallier entre l'école et le collège qui risque d'accentuer la coupure entre école et collège.

A ce jour, aucune proposition, aucune concertation, n'ont été présentées aux organisations syndicales et aux enseignants du 1^{er} degré.

Le SNUipp estime inadmissible que de telles modifications soient préparées en catimini et adoptées dans la précipitation en mettant les acteurs de l'école devant le fait accompli sans tenir compte de leur expérience professionnelle.

Le SNUipp dénonce cette méthode et réitère son exigence d'une large consultation des personnels, des parents et des spécialistes avant toute modification d'importance des programmes.

Paris, le 21 février 2007

Action suite

Après la manifestation du 20 janvier, la mobilisation du 8 février a été un succès avec un enseignant sur 2 en grève, dans les écoles comme dans les collèges et les lycées. Le 1^{er} degré n'a pas été en reste. Les cortèges éducation étaient importants partout. L'éducation a été l'un des secteurs le plus mobilisé de la Fonction Publique.

La capacité de mobilisation dans les écoles est réelle. Elle s'est appuyée sur les sanctions vis-à-vis des directeurs, les remises en cause du remplacement, la préparation de la carte scolaire, les réactions aux mépris ministère !...

Du côté des fédérations de l'éducation nationale, le communiqué du 12 février appelle à amplifier les actions locales pendant la période des vacances et une nouvelle rencontre est prévue le 7 mars, notamment pour envisager une nouvelle initiative aux environs du 20 mars.

Du côté des fonctionnaires, la réunion d'hier a débouché sur un courrier au Premier ministre pour exiger l'ouverture de négociations. Une nouvelle rencontre est prévue le 5 mars.

Le Secrétariat Général

LES PE2 ONT DROIT A LEURS INDEMNITES ZEP

Plusieurs PE2 nous interrogent sur la possibilité de toucher l'indemnité ZEP durant le stage en responsabilité massé (trois semaines) ou filé. La réponse est oui.

Les fonctionnaires stagiaires ont les mêmes droits que les fonctionnaires titulaires. Par conséquent, cette indemnité est due au prorata du temps d'exercice dans les écoles y ouvrant droit, soit 30 jours pour le stage filé et 12 à 15 jours pour le stage massé. Le montant annuel de l'indemnité ZEP est de 1031,60 Euros.

Dans certains départements, cette situation est régularisée par les services de l'inspection académique fin juin. Nous attirons votre attention sur le fait que certains services pourraient « oublier » de verser cette indemnité. Il convient de vérifier avec eux la situation.

Merci de nous signaler toute difficulté à ce sujet.

Le Secteur IUFM

PLAN AMIANTE

Le Ministère a préparé une notice d'information de sensibilisation sur les risques liés à l'amiante dont la diffusion est prévue à l'ensemble des personnels. Il devrait par ailleurs être mis en ligne sur le site « www.education.gouv ». L'envoi au personnel était prévu en début d'année 2007.

Une note d'information concernant les risques d'exposition à l'amiante sera envoyée aux collègues d'une classe d'âge proche de la retraite. Ils devraient alors pouvoir se procurer le questionnaire d'auto évaluation sur le risque d'exposition à l'amiante sur le site www.education.gouv ou le site académique.

D'une part, il est conseillé aux collègues susceptibles d'avoir travaillé dans des locaux amiantés de prendre contact avec les médecins prévention.

Cela est prévu par le plan d'action amiante paru au BO n°42 du 17 novembre 2005 : «...le médecin rencontrera les agents qui le souhaitent et proposera une surveillance médicale adaptée... ».

D'autre part, ce même texte prévoit que : « la liste des établissements scolaires et des écoles comportant ou ayant comporté des bâtiments amiantés devra être établie, au niveau local. Une enquête conduite par la direction générale des collectivités locales auprès des dites collectivités permettra de disposer de cet état des lieux pour les bâtiments dans lesquels interviennent les personnels de l'Éducation Nationale. ».

Il serait pertinent lors des réunions des CHS et/ou des CDEN de questionner ces instances pour avoir un état des lieux et savoir où en est cette enquête.

**Congrès statutaire du
SNUipp 05**

Congrès ouvert aux Syndiqués

Le SNUipp 05 réunira son congrès statutaire le **vendredi 6 avril**, à l'**auberge de jeunesse « Les quatre vents », La Rochette - Guillestre**, de 8h30 à 16h30.

Ordre du jour :

8h30 : Accueil

9h15 : Introduction générale du SNUipp 05

9h30 : Intervention d'un secrétaire national ?

9h50 : rapport moral - rapport d'activités

10h20 : rapport financier

10h35 : travail en commissions sur les textes préparatoires du congrès national, élaboration de motions.

12h00 : Apéritif

12h30 : Repas sur place

14h00 : retour des commissions et débat général.

15h30 : Mandats pour le congrès national.

15h45 : Élection du conseil syndical.

16h00 : Conclusion du congrès

.....
Modalités de participation

Pour participer au congrès, vous devez remplir la convocation ci-jointe ainsi que l'autorisation d'absence que vous enverrez à votre IEN. Vous pouvez aussi télécharger ces documents sur le site du SNUipp 05.

Informez-nous rapidement de votre présence en remplissant le coupon ci-dessous et en le renvoyant par courrier, par mail ou encore par téléphone.

Réponse souhaitée avant le vendredi 30 mars 2007

CONSEIL SYNDICAL DU SNUIPP 05

En vu du renouvellement du Conseil Syndical, nous appelons tous les adhérents qui souhaitent en faire partie à faire acte de candidature avant le congrès. Pour cela, contactez-nous le plus rapidement possible.

La force syndicale du SNUipp 05 repose largement sur son Conseil Syndical, n'hésitez pas, venez militer.

NOM :

Prénom :

École :

Je participerai au congrès du SNUipp 05 le vendredi 6 avril, à l'auberge de jeunesse de Guillestre.

Je prendrai mon repas sur place.

Nous vous demandons une participation de 10 €.



GAP, le 9 mars 2007

Geoffroy CHEVALIER
Secrétaire Départemental

Aux
Adhérents du SNUipp 05

CONVOCAATION

Congrès départemental statutaire

À :

.....

Cher(e) Camarade,

Je te confirme que tu es convoqué(e) au prochain congrès départemental statutaire du SNUipp 05 qui se tiendra le :

Vendredi 6 avril 2007
de 8 h 30 à 16 h 30

Auberge de jeunesse « Les quatre vents » - La Rochette - 05600 GUILLESTRE

Comptant sur ta présence,
Bien cordialement.

G. CHEVALIER

P.S. : Cette convocation te donne droit à une autorisation d'absence conformément au décret du 28 Mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique.

SNUipp 05 – Bourse du Travail, Place Grenette, BP 42 – 05002 GAP Cedex
Tél. 04 92 53 45 28 – Fax 04 92 53 78 84

DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE POUR RAISONS SYNDICALES
(application des articles 13 et 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique)

NOM : Prénom :
Grade : Établissement d'exercice :

sollicite une autorisation spéciale d'absence pour participation à la réunion de : **Congrès départemental**
organisée à (ville) : **Guillestre** par (organisation syndicale) : **SNUipp 05**
au titre des articles 13 et 14 du décret du 28 mai 1982

pour la période du **06/04/07** inclus au **06/04/07** inclus, soit **1** jour.

Autorisations déjà accordées à ce titre au cours de la présente année scolaire : jour(s).

Date : Signature :
Visa du chef d'établissement ou de l'IEN : Décision de l'Inspecteur d'Académie :

Talon détachable qui sera adressé en retour à l'établissement ou à l'IEN, revêtu de la décision de l'Inspecteur d'Académie

NOM : Prénom :
Grade : Établissement d'exercice :

sollicite une autorisation spéciale d'absence pour participation à la réunion de : **Congrès départemental**
organisée à (ville) : **Guillestre** par (organisation syndicale) : **SNUipp 05**
au titre des articles 13 et 14 du décret du 28 mai 1982

pour la période du **06/04/07** inclus au **06/04/07** inclus, soit **1** jour.

Autorisations déjà accordées à ce titre au cours de la présente année scolaire : jour(s).

Date : Signature :
Visa du chef d'établissement ou de l'IEN : Décision de l'Inspecteur d'Académie :

Déclaration du SNUIPP à la CAPN du 20 février 2007

Cette CAPN se tient après plusieurs mois de mépris du ministre de l'éducation nationale vis-à-vis de notre profession et plus particulièrement de leurs représentants :

- Mise en œuvre du protocole sur la direction d'école, en décrétant par ailleurs l'arrêt de l'action syndicale, alors que les organisations syndicales représentant plus de 70% des collègues ne l'ont pas signé,
- Mise en cause de la professionnalité des enseignants du 1^{er} degré à propos de l'ap-

prentissage de la lecture, de la grammaire puis du calcul,

- Sanctions à l'encontre de milliers de directeurs et directrices engagés dans une action syndicale,
- Publication d'un décret sur les E.P.E.P. contre l'avis unanime de la communauté éducative après un semblant de concertation où les syndicats représentant plus de 70% de la profession ont refusé de siéger en raison des sanctions engagées contre les directrices et directeurs d'école.
- Enfin, l'inexplicable attitude dangereuse du ministre face à la grève de la faim de

Roland Veuillet.

Les enseignants du 1^{er} degré sont fatigués de ce mépris, de l'absence totale d'un véritable dialogue social comme ils l'ont montré lors des journées de mobilisation du 20 janvier et 8 février.

Le SNUIPP exige la levée des sanctions contre les directrices et directeurs d'école, le respect du travail quotidien des enseignants effectué au service de la réussite de nos élèves, le respect de la représentativité des organisations syndicales dans le cadre d'un véritable dialogue social.

SEMAINE D'EDUCATION CONTRE LE RACISME 2007

Comme chaque année, le SNUipp est engagé dans les Semaines d'éducation contre le racisme autour de la date du 21 mars (journée mondiale de lutte contre le racisme).

Le matériel à disposition des collègues et des élèves se compose de la manière suivante :

- l'affiche des Semaines d'éducation contre le racisme

- un dépliant d'information sur le sens et le contenu de l'initiative
- un numéro spécial des Clefs de l'actualité Junior
- Un conte illustré plus particulièrement destiné au cycle 1

Un stock de ce matériel sera disponible au siège du SNUipp pour les sections ou les écoles qui en voudraient en nombre... limité.

Tous les visuels et une partie des docs sont téléchargeables sur le site : www.semaineseducationcontreleracisme.org

Le secteur Droits et Libertés - International

EPEP

Vous trouverez ci-joint les lettres adressées, dans la suite de la démarche du CSE, aux ministres de l'Éducation Nationale, de l'Intérieur et au Premier ministre.

Dans ce cadre, en accord avec le SE et le SGEN, nous préparerons une pétition, proposée à l'ensemble des organisations représentées au CSE.

Le secrétariat général

Paris, le 20 février 2007

Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres

Le projet de décret autorisant la création d'Établissement Public d'Enseignement Primaire que Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale a soumis lors de la séance du CSE du 5 février a reçu un avis défavorable : 41 votes se sont portés contre et 1 vote pour.

L'ensemble des intervenants a souligné le manque de concertation, l'absence d'un large débat et la nécessité de tenir compte des avis des élus, des parents, des enseignants et de l'ensemble des citoyens.

Les questions, les inquiétudes et les oppositions que soulève ce projet de décret amènent les organisations FCPE, PEEP, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT,

UNSA-EDUCATION, FSU, SNPDEN, A&I, SIEN, FEP-CFDT, CFDT, UNSEN-CGT, LIGUE de l'ENSEIGNEMENT, JPA, UNEF, UNL, à renouveler leur demande de ne pas publier ce texte. Elles vous proposent d'engager avec les représentants des parents, des élus, des enseignants, des personnels éducatifs et des associations, une large réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des écoles.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres l'expression de nos sentiments respectueux.

Avec les organisations : FSU, UNSA-Education, UNEF, UNL, A&I, UNAF, CFDT, CGT, CFTC.

Rendez-vous avec l'histoire de l'école laïque

La laïcité s'exprime par la tolérance, le respect des idées. Ce n'est pas un dogme, ce n'est pas une doctrine, c'est une façon de vivre ensemble, de créer un milieu de liberté sans atteinte à la diversité des opinions,

des croyances, et d'établir une communication entre les différentes conceptions pour éviter toute étroitesse sectaire.

L'enseignement fait converger dans l'esprit des enfants toutes les formes de la pensée, tous les titres de la raison accumulés par le lent effort du passé en un magnifique témoignage de la continuité de l'intelligence

humaine.

« dans les nouveaux verdissants de la forêt aucun nid ne doit être ravagé et aucune aile rester captive. » ⁽¹⁾

Bel idéal toujours vivant

Alice ALLOUIS
⁽¹⁾ Jean Jaurès



Il n'est jamais trop tard, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.